

# CMPP de DREUX

Bonjour à tous,

L'équipe du CMPP de Dreux continue de vous informer sur les actualités du CMPP!



## Actualités du CMPP de Dreux

- **Le comité de gestion du CMPP a eu lieu le 13 mars 2023** au siège de l'Association Gestionnaire. Y a été discuté le rapport d'activité de l'année 2022, conforme au prévisionnel avec 7441 rendez-vous réalisés auprès de la file active de 375 enfants et adolescents et de leur famille. L'année 2022 a également été riche en événements et en projets : validation du nouveau projet d'établissement, organisation des soirées thématiques pour les enseignants de l'Education Nationale, nouveau groupe thérapeutique, ...
- **L'enquête de satisfaction 2022 :** Afin de permettre aux familles de s'exprimer sur le fonctionnement du CMPP, une enquête de satisfaction a été réalisée. D'une manière générale, l'enquête est positive. Les familles semblent satisfaites du fonctionnement du CMPP. Toutefois, il y a toujours une marge d'amélioration possible ! Une rencontre avec quelques parents d'enfants suivis au CMPP a permis d'apporter des commentaires aux résultats de l'enquête.
  - La vétusté et le manque d'accessibilité des locaux ont été pointés. A savoir que des travaux au CMPP ne seront envisageables qu'à partir du moment où l'Association Gestionnaire aura fait l'acquisition des locaux.
  - Les délais d'attente pour les prises en charge ont également été soulignés. Malheureusement, nous n'avons pas de financement supplémentaire pour avoir plus de professionnels et nous n'arrivons toujours pas à recruter d'orthophoniste.

- Les familles semblent satisfaites des accompagnements proposés et insistent sur la nécessité du travail en partenariat avec les professionnels de l'Education Nationale.

Vous trouverez les résultats de l'enquête de satisfaction ci dessous:

|                                               | Très satisfaisant | Satisfaisant | Peu satisfaisant | Pas du tout satisfaisant |
|-----------------------------------------------|-------------------|--------------|------------------|--------------------------|
| <b>Accès au CMPP</b>                          |                   |              |                  |                          |
| organisation et aménagement des locaux        | 52,17 %           | 43,47 %      | 4,34 %           |                          |
| Accueil téléphonique et physique              | 77,27 %           | 22,72 %      |                  |                          |
| <b>Accompagnement de l'enfant</b>             |                   |              |                  |                          |
| Les délais pour le début de prise en charge   | 30,43 %           | 47,82 %      | 17,39 %          | 4,34 %                   |
| Les horaires proposés pour les RDV            | 56,52 %           | 30,43 %      | 13,04 %          |                          |
| Le travail partenarial                        | 28,57 %           | 53,38 %      | 14,28 %          | 4,76 %                   |
| Les échanges avec les professionnels du CMPP  | 65,21 %           | 30,43 %      |                  | 4,34 %                   |
| L'accompagnement de votre enfant              | 45,45 %           | 45,45 %      | 9,09 %           |                          |
| Votre participation au projet de votre enfant | 30,43 %           | 65,21 %      |                  | 4,34 %                   |

### Rappel important du règlement de fonctionnement du CMPP :

le transport des personnes accueillies est sous la responsabilité des représentants légaux. Un bon de transport peut être accordé par la CPAM. **L'accompagnement et la reprise de l'enfant doivent se faire dans la salle d'attente et le secrétariat doit en être prévenu.** Dans le cas où un enfant est amené à venir ou repartir seul du CMPP, les représentants légaux doivent faire parvenir, par écrit, une décharge de responsabilité au CMPP.

### Infos pratiques :

Durant les vacances de printemps, le CMPP sera fermé au public du **mercredi 19 avril au soir jusqu'au lundi 1er mai inclus.**

Pour information: fermeture administrative pour les congés d'été le 13 juillet 2023 ! La réouverture est prévue à partir du 23 août.

Afin de faciliter la reprise des rendez-vous en septembre, les professionnels du CMPP vont, avant les congés d'été, vous proposer le créneau de rendez-vous pour l'année suivante. Le cas échéant, **merci de faire au plus vite le nécessaire auprès du transporteur de votre enfant.**

**L'équipe du CMPP souhaite à tous les enfants et adolescents suivis une bonne fin d'année scolaire 2022-2023 !**

